



Demande explication sur légitimité d'un procès

Par eleonore88

Je ne comprends pas comment on peut m'assigner devant un TJ pour un litige entre un fermier et moi concernant une parcelle de terrain dont j'ai la propriété et la jouissance. Cette parcelle est louée à une antenne dont je reçois des loyers annuels. Le fermier du grand terrain où la parcelle a été tirée pour la construction de l'antenne n'est pourtant pas concerné. Comment cela se peut-il ?

Par yapasdequoi

C'est la suite de

[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/propriete/terrain/proces-pour-antenne-de-telephonie-t38733.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/propriete/terrain/proces-pour-antenne-de-telephonie-t38733.html[/url]

Continuez la même discussion et/ou demandez à votre avocat.

Par isernon

bonjour et merci sont des formules de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site.

une personne a le droit d'assigner une personne devant le tribunal judiciaire.

la partie adverse doit avoir des arguments pour justifier votre assignation.